



Non respect des droit de garde

Par **papa127**, le **24/05/2015** à **14:52**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis sur le bon forum mais j'explique : cela va faire maintenant 5 ans que je n'ai pas vu mes filles ni entendu. Au début, je les prenais, tout allait bien, du moins de mon côté, mais du côté de leur mère, toujours un reproche. Puis après, je me suis retrouvé à la rue, sans emploi, donc je ne pouvais plus les prendre. Depuis cela, même quand j'essayais de les avoir au tél, leur mère me répondait : elles ne veulent pas te parler.

J'ai souffert de cette situation, donc après plusieurs mois à entendre cela, j'essayais de les avoir pour leur anniversaire, Noël? mais toujours la même chose. Mes parents ont su que j'étais en difficulté, ils m'ont payé un billet, depuis tout se passe très bien mais j'ai toujours le même problème, la dernière fois que j'ai eu leur mère, tout ce qu'elle m'a répondu : c'est fait leur un chèque et ça fera l'affaire.

Aujourd'hui, j'ai décidé de voir mes filles parce que j'en ai marre. Je précise que nous avons un jugement qui me donne le droit de garde un week-end par mois et la moitié des vacances.

Voilà ma question :

je veux payer un billet pour mes filles parce que je suis en Martinique et eux en Métropole mais j'ai peur que leur mère ne les emmènent pas à l'aéroport. Si cela se fait, ai-je le droit de demander à la police d'aller les chercher chez elle ?

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **24/05/2015 à 15:40**

Bonjour, que précisez votre jugement, il semble que vous avez déménagé loin depuis, cordialement

Par **papa127**, le **25/05/2015 à 02:34**

le jugement précise que j ai droit a un week end par mois et la moitié des vacances

Par **Tisuisse**, le **25/05/2015 à 08:42**

Bonjour papa127,

Puisque vous êtes en possession d'un jugement, pourquoi ne pas vous déplacer et aller directement les chercher en Métropole (la Martinique est aussi la France) ? Votre ex ne pourra pas s'opposer à vous les remettre car dans ce cas, c'est une non-présentation d'enfants et c'est un délit. Vous auriez alors tout loisirs de pouvoir faire une demande au JAF pour que vous puissiez en avoir la garde.

Autre possibilité, si vous ne pouvez pas vous déplacer en Métropole, c'est de demander au JAF une ordonnance en référé pour désigner quelqu'un qui, en Métropole, pourra aller chercher vos filles chez elles et la conduire à l'aéroport, vous vous engagez alors à être présent à l'arrivée pour les accueillir.